

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 26 septembre 2022

La réunion s'est tenue à la salle multifonctionnelle Denis-Richard de Petit-Rocher.

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Étaient présents/présentes : | La mairesse : | Rachel Boudreau |
| | Les conseillers/conseillères : | Réjean Guitard |
| | | Jean-Marc Cormier |
| | | Gaston N. Frenette |
| | | Linda Chamberlain |
| | | Annik Noël |
| | La directrice générale et greffière : | Magali Courtin |

1. APPEL À L'ORDRE

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 19 h 00.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum.

3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston N. Frenette
Et appuyé de Annik Noël

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ».

51-2022 **Adopté.**

5. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire 22 août 2022 soit adopté tel que présenté ».

52-2022 **Adopté.**

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune.

9. RELEVÉ DE CORRESPONDANCES REÇUES :

- a) Correspondance reçue: R-107-2022 à R-121-2022
- b) Correspondance invitation : I-41-2022 à I-45-2022
- c) Correspondance envoyée : E-26-2022 à E-30-2022

10. RAPPORTS FINANCIERS DE JUILLET ET AOÛT 2022

a) Rapport des cartes de crédit de juillet 2022

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 31 juillet 2022 pour un montant de 7087.23 \$ »

53-2022 **Adopté.**

b) Rapport des factures payées et salaires de juillet 2022

Il est proposé par Gaston N. Frenette
Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 273 845.89 \$ pour le mois de juillet 2022, soit ratifié. »

54-2022 **Adopté.**

c) **Rapport des cartes de crédit d'août 2022**

Il est proposé par Annik Noël
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 31 août 2022 pour un montant de 5478.63 \$ »

55-2022 **Adopté.**

d) **Rapport des factures payées et salaires d'août 2022**

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 257 186.26 \$ pour le mois d'août 2022, soit ratifié. »

56-2022 **Adopté.**

c) **Rapports budgétaires Administration générale et Service Public**

Les rapports budgétaires Administration générale et Service Public sont présentés par la greffière.

11. **MOTIONS ET AVIS DE MOTION**

a) **Arrêté municipal 75-07-2022 relatif aux routes accessibles aux véhicules hors route en 1ère lecture et 2ème lecture**

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 75-07-2022 DU VILLAGE DE PETIT-ROCHER

Arrêté de la Municipalité de Petit-Rocher désignant des routes accessibles aux véhicules hors route à l'intérieur de la municipalité

L'arrêté est disponible en annexe et est adopté par le Conseil municipal de Petit-Rocher en vertu du pouvoir conféré par la *Loi sur la gouvernance locale*, chapitre 2017, c. 18 et ses modifications et la *Loi sur les véhicules hors route* L.N.B. 1985, ch. O-1.5 et ses modifications.

Adoption

Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption.

Première lecture (par les titres) : Le 28 mars 2022

Deuxième lecture (par les titres) : Le 28 mars 2022

Lecture intégrale : Le 26 septembre 2022

Troisième lecture (par les titres) et Adoption : Le 26 septembre 2022

Lecture intégrale

La greffière fait la lecture intégrale de l'arrêté.

Il est proposé par Réjean Guitard

Et appuyé de Gaston N. Frenette

« QUE soit adopté en lecture intégrale l'arrêté municipal numéro 75-07-22 relatif aux routes accessibles aux véhicules hors route »

57-2022 Adopté.

Troisième lecture par les titres et adoption

La greffière fait la troisième lecture par les titres de l'arrêté.

Il est proposé par Réjean Guitard

Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE soit adopté en troisième lecture par les titres l'arrêté municipal numéro 75-07-22 relatif aux routes accessibles aux véhicules hors route »

58-2022 Adopté.

b) Nomination d'un nouveau greffier suppléant

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier suppléant est à pourvoir suite à la démission de Ronald LeBlanc à ce poste en date du 8 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le titre de greffier suppléant est donc à octroyer ;

Il est proposé par Jean-Marc Cormier

Et appuyé de Annik Noël

« QUE le titre officiel de greffier suppléant soit octroyé à Peggy Roy au sens de l'article 73 de la Loi sur la gouvernance locale. »

59-2022 Adopté.

12. RAPPORTS

a) **Membres du conseil**

Les membres du conseil firent un rapport verbal des activités des comités auxquels ils siègent.

b) **Directrice générale**

La Directrice générale fit un rapport verbal des activités des comités auxquels elle siège.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

14. PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC

Une période de questions / réponses a eu lieu.

15. SÉANCE A HUIT CLOS

a) **Politique administrative des employés non syndiqués**

Il est proposé par Réjean Guitard

Et appuyé de Annik Noël

« QUE le conseil municipal, accompagné de la greffière Magali Courtin, entre en huis clos. »

60-2022 Adopté.

Le public présent ainsi que le personnel sortent de la salle durant les discussions.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a terminé la séance à huis clos;

Il est proposé par Linda Chamberlain

Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE la réunion soit ouverte à nouveau au public. »

61-2022 Adopté.

Il est proposé au public et au personnel d'entrer à nouveau dans la salle afin de réintégrer la réunion.


Il est proposé par Gaston N. Frenette
Et appuyé de Annik Noël

« QUE l'échelle salariale annexée à la politique administrative des employés non syndiqués de Petit-Rocher soit modifiée tel que présentée en annexe. »

62-2022 Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 19 h 39


Magali Courtin,
Greffière


Rachel Boudreau,
Mairesse